

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS783

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, après le mot :

« titre »

insérer les mots :

« de peine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel